

**Commune de HAUT-BOCAGE**  
**Séance du Conseil Municipal du Lundi 29 septembre 2025**

**COMpte-rendu**

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Tiers-Lieu Hubertine Auclert de Maillet sous la présidence de M. Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 22 septembre 2025.

**Présents :** Isabelle DECOURE, Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN, Caroline JEAN, Thierry de LAMARLIERE, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Cyril LARIVAUD, Véronique MASSERET, Virginie THEBAUD, Sylvie THEVENIN,

**Absent(e)s avec pouvoir :** Gaëlle BOUDRON (pouvoir à Yves GAUDIN)

**Absents excusés :**

**Absents :** Marien MICHAUD, Guy TRIBOULET, Arnaud PAULUS, Jonathan CANCRE, Nathalie CHAUDET, Ludovic MULLER,

**Secrétaire de séance :** Virginie THEBAUD

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2025
3. Modification du tableau des effectifs
4. Nomination d'un gérant au bar-restaurant de Maillet
5. Nomination d'un locataire au logement à Maillet et fixation du loyer
6. Projet d'aménagement d'un logement de fonction pour le boulanger- suites à donner
7. Projet de réhabilitation de la cantine scolaire de Maillet
8. Demande de subvention dite de solidarité au conseil départemental
9. Avancement du projet de rénovation de l'ancien presbytère de Givarlais
10. Travaux supplémentaires Eglise de Givarlais : réfection de l'électricité
11. Instauration d'une taxe sur les logements vacants
12. FRR « France Ruralité Revitalisation » (ex ZRR) : décisions à prendre
13. Barnum offert par le Conseil Régional
14. Délibération proposée pour le soutien du RPI Givarlais-Maillet-Nassigny-Reugny
15. Questions diverses

En préambule à la réunion, M. Jean Michel LAPRUGNE a présenté à l'assemblée Mme Delhia CHABERT, nouvelle secrétaire de mairie en remplacement de Mme Samantha BOUTET.

Après une présentation de Mme Delhia CHABERT, un petit tour de table a permis à chaque conseiller de se présenter.

M. Jean Michel LAPRUGNE lui a souhaité la bienvenue.

**2050929055 Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

**Désigne** Mme Virginie THEBAUD secrétaire de la présente séance.

La délibération est adoptée à la majorité des votants

**20500929056 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 juillet 2025**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal Monsieur le Maire de HAUT-BOCAGE, fait lecture du procès-verbal du 21 juillet 2025, qui avait été envoyé précédemment à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

**Approuve** le procès-verbal du 21 juillet 2025.

La délibération est adoptée à la majorité des votants

#### **2050929057- Modification du tableau des effectifs :**

Suite à la mutation demandée par Mme BOUTET Samantha (emploi à 100 %) auprès de la ville de Montluçon, la commune de Haut Bocage a recruté Mme Delhia CHABERT à un taux d'emploi de 80 %.

Afin de se mettre en conformité avec le Centre de Gestion 03, la commune de Haut-Bocage modifie son tableau des effectifs comme ci-dessous :

CADRES OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS	NOMBRE D'HEURES
<b>Filière administrative</b>			
Adjoint Administratif principal 1ere classe	C	1	35h
Adjoint Administratif	C	1	35h
Adjoint Administratif	C	1	28h
<b>Filière technique</b>			
Adj Technique Principal 1ere classe	C	1	32h
Adj Technique Principal 1ere classe	C	1	24h
Adjoint Technique	C	1	35h
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	C	1	18H50
Adjoint technique principal 1ere classe	C	1	30H
Adjoint Technique	C	1	35H
Adjoint Technique	C	1	15h
Adjoint Technique	C	1	17h50
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** à l'unanimité de valider ce tableau des effectifs.

#### **2050929058: Nomination d'un gérant au bar-restaurant de Maillet:**

Monsieur Yves GAUDIN, maire délégué de Maillet fait un point auprès du conseil municipal de l'avancée du recrutement pour la reprise du bar-restaurant de Maillet (Ex Delicatessen).

En présence de Jean Michel LAPRUGNE, Thierry de LAMARLIERE et Arnaud PAULUS, ils ont rencontré plusieurs candidats.

Parmi tous les candidats, ils ont retenu en première position M. et Mme DUBOIS Pierre et Christel.

Fort d'une expérience en restauration pendant de longues années, Mr et Mme DUBOIS sont très intéressés pour reprendre le bar-restaurant de Maillet.

Ils souhaitent proposer en semaine des repas ouvriers le midi et les week-ends un service un peu plus gastronomique.

L'ouverture se ferait un peu avant Noel.

Après échange avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** à l'unanimité de retenir Mr et Mme DUBOIS comme nouveau gérant du Bar-Restaurant.

**Mandate** M. Jean Michel LAPRUGNE ou Yves GAUDIN pour effectuer l'ensemble des démarches liées à leur installation.

#### **20250929059. : Travaux et Acquisition de matériel pour la réouverture du bar-restaurant de Maillet:**

Monsieur Yves GAUDIN, maire délégué de Maillet fait part du besoin de travaux et d'acquisition de matériel pour la réouverture du bar-restaurant.

En termes de matériel, en accord avec les repreneurs M. et Mme DUBOIS, il est nécessaire d'acquérir des nouveaux matériels selon la liste ci-joint pour des valeurs Hors Taxes :

Lave Verres	742,40
Congélateur	764,15
Four mixte 7 niveaux	2823,20
Four Micro-Ondes	269,00
Plaque Induction	159,00
Bain Marie	153,00
Plancha	469,00
Batteur mélangeur 20 L	1223,20
Machine à glaçons	401,60
4 étagères	228,04

Soit un total de 7 232.59 € HT

Ces prix sont établis d'après la société METRO, spécialisé en matériel de restauration.

Au niveau du bar, des travaux de restauration sont également nécessaires selon la liste ci jointe pour un montant HT :

- Rafraîchissements peinture (Ets CANCRE Frédéric) : 3 979.00 €
- Changement appareil frigoriste Bar (Ets AREPAC) : 1 792.00 €
- Pompe à chaleur ( Ets ....) : 17 316.58 €
- Façade (Ets LEFEBVRE Corwin) : 7 778.50 €

Soit un total de 30 866.08 € HT

Au niveau du logement, des travaux de rénovation sont également nécessaires selon la liste ci jointe pour un montant TTC :

- Rénovation peinture (Ets CANCRE Frédéric) : 3 414.90 €
- Rénovation peinture (Ets CANCRE Frédéric) : 2 610.00 €
- Revêtements de sols (Ets SOLEMUR) : 1 819.66 €

Soit un total de 7 844.56 € HT

Après échange avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** à l'unanimité d'accepter l'ensemble de ces investissements (travaux et acquisition matériel)

**M mandate** M. Yves GAUDIN à en effectuer les différentes commandes.

#### **2050929060: Choix d'un locataire pour le logement de l'école à Maillet.**

Monsieur Yves GAUDIN, maire délégué de Maillet fait part au conseil municipal que le locataire du logement communal de l'école de Maillet a donné son départ.

Le logement est donc libre à compter de ce jour.

Un diagnostic énergétique a été réalisé qui fait ressortir le logement en catégorie G donc non louable dans l'état malgré le double vitrage et l'isolation des combles.

Des travaux vont être nécessaire pour obtenir un classement rendant le logement louable.

Après échange avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** à l'unanimité de donner mandat à M. Yves GAUDIN pour contacter différentes entreprises afin de faire réaliser les travaux.

#### **2050929061: Projet d'aménagement d'un logement annexe à la boulangerie de Louroux-Hodement.**

Monsieur Thierry de LAMARLIERE, maire délégué de Louroux-Hodement présente au conseil municipal le projet de rénovation du bâtiment annexe de la boulangerie de Louroux-Hodement pour en faire un logement.

Les premiers plans et chiffrage effectués par M. Alain PINTE (PA-INCLUSIVE) font ressortir un coût global de rénovation d'environ 170 000 € TTC comprenant toiture, maçonnerie, façade, portes, fenêtres, salle de bains, WC, cuisine, isolation, plâtrerie, peinture ... .

Suite à cette évaluation, le conseil municipal après échange avec les conseillers décide de valider le dit projet.

Cependant compte tenu du montant important, il décide dans un premier temps de réaliser uniquement les travaux de gros œuvre (maçonnerie et toiture) pour consolider le bâtiment.

Le conseil municipal après délibération :

**Décide** à l'unanimité de procéder à ces travaux de gros œuvre

**Mandate** Thierry de LAMARLIERE pour faire chiffrer ces travaux.

#### **2050929062: Projet de réhabilitation de la cantine scolaire de Maillet.**

Monsieur Yves GAUDIN, maire délégué de Maillet présente au conseil municipal le projet de réhabilitation de la cantine scolaire de Maillet.

Il informe dans un 1<sup>o</sup> temps que les services de l'état ont refusé de subventionner le dit projet au titre de la DETR.

Suite à ce refus, il va falloir revoir le projet à la baisse.

Après de longs échanges avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** avec 10 Voix pour – 0 voix Contre et 2 Abstentions de réduire le projet en supprimant l'agrandissement.

**Décide** à l'unanimité de donner mandat à M. Yves GAUDIN pour contacter l'architecte afin de revoir le projet sans l'agrandissement.

#### **Demande de subvention au titre de la solidarité auprès du Conseil Départemental.**

Ce point a été ajourné car la commune de Haut Bocage bénéficie déjà de 3 dispositifs de subvention auprès du Conseil département et ne peut donc en bénéficier d'un supplémentaire.

#### **2050929063 : Avancement du projet de rénovation de l'ancien presbytère de Givarlais.**

M. Jean Michel LAPRUGNE, maire de Haut-Bocage présente l'état d'avancement de ce projet.

Des devis ont été réalisés pour :

- L'isolation intérieur (Ets SAPP à Montluçon pour un montant de 25 187,24€HT soit 27 251,07€ TTC)
- Le remplacement des menuiseries, volets et d'une porte (Ets AURICHE à Commentry, pour un montant de 17 493,32€ HT soit 18 814,96€ TTC).

Le diagnostic énergétique fait actuellement ressortir le logement en F. Après travaux, il ressortirait en C.

Après échanges avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** à l'unanimité de faire procéder de suite aux travaux de changement des portes et fenêtres auprès de l'entreprise AURICHE pour un montant de 17 493,32€ HT soit 18 814,96€ TTC).

Il donne mandat à M. Jean Michel LAPRUGNE pour contacter l'entreprise et faire réaliser les travaux.

#### **Travaux supplémentaires de l'ancien presbytère de Givarlais**

M. Jean Michel LAPRUGNE, maire de Haut-Bocage, précise également que d'autres devis ont été établis :

- Pompe à chaleur (Ets PIZON, pour un montant de 17 770,72€ HT soit 18 748,11€TTC)
- Mise aux normes de l'électricité (Ets BROUSSE, pour un montant de 2290€ HT soit 3289€ TTC)

Et qu'il reste encore à chiffrer :

- Déplacement de l'installation électrique dans les parties concernées par les doublages
- Déplacement de trois radiateurs des chambres concernées par les doublages
- Peinture des volets en bois

#### **2050929064 : Travaux supplémentaires Eglise de Givarlais : réfection de l'électricité**

M. Jean Michel LAPRUGNE, maire de Haut-Bocage présente l'état d'avancement des travaux de restauration de l'église de Givarlais.

Les travaux avancent et nous arrivons aux finitions, et notamment la partie électrique :  
Pour le remplacement des installations électriques :

- Devis auprès de l'entreprise BROUSSE pour 5097,70€HT soit 6117,24€ TTC

Après échanges avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide**, à l'unanimité de valider ces travaux supplémentaires

**Mandate** M. Jean Michel LAPRUGNE à signer les documents nécessaires.

#### **2050929065 : Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**

Monsieur Thierry de LAMARLIERE, adjoint au maire de Haut-Bocage, chargé des finances expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Après échange avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** à l'unanimité d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires selon les termes de l'article 1407 bis du CGI

**Charge** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **2050929066: Exonération de taxes foncières dans le cadre du classement de la commune en zone FRR « plus ».**

Monsieur Thierry de LAMARLIERE, adjoint au maire de Haut-Bocage, chargé des finances expose les nouvelles conditions d'exonération des taxes foncières.

Suite à la publication au journal officiel du 10 juillet 2025 de l'arrêté du 9 juillet 2025, classant la commune de Haut-Bocage en zone FRR « plus », les conseils municipaux doivent délibérer en faveur des exonérations de taxes foncières prévues par l'article 1383K du CGI afin qu'elles s'appliquent au 01 janvier 2025.

Après échange avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** à l'unanimité d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation et rattachés à un établissement exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale ou professionnelle non commerciale créées par les entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quindecies A dans une zone France Ruralités Revitalisation.

Cette exonération s'appliquera à la fois pour 2025 et pour 2026.

#### **2050929067 : Barnum offert par le Conseil régional.**

Monsieur Jean Michel LAPRUGNE, maire de Haut-Bocage informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier gratuitement d'un don de barnum (3x3) par le Conseil régional.

Après échange avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** à l'unanimité de solliciter le Conseil Régional pour bénéficier de ce dispositif de don gratuitement d'un barnum (3m x 3m).

#### **2050929068: Motion de soutien au RPI Givarlais-Maillet-Nassigny-Reugny contre une éventuelle fermeture de classe.**

Monsieur Jean Michel LAPRUGNE, maire de Haut-Bocage et de Givarlais et M. Yves GAUDIN maire délégué de Maillet informe le conseil municipal que la directrice de l'Education Nationale (DASEN) envisage une fermeture de classe au sein du RPI Givarlais-Maillet-Nassigny-Reugny

Après échange avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** à l'unanimité d'adopter la motion suivante en défense des écoles rurales.

**DEPARTEMENT DE L'ALLIER  
COMMUNE DE REUGNY**

**Date de la convocation : 25.08.2025.2025**

**Date d'affichage de la convocation : 25.08.2025**

**Nombre de conseillers : En exercice : 11      Présents : 8      Votants : 10**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Philippe CHARVÉRON, maire.

**Présents :** M. Philippe CHARVÉRON, M. Gérard BENOIST, M. Christian PASSARELLI M. Frédéric NÉNY, Mme Laëtitia NÉNY, Mme Jacqueline BENOIST et Mme Elisabeth DESFORGES et Mme Kathy SIMONIN

**Absents excusés :** Mme Dominique MAZOUA, M. Sébastien PEYRON et Mme Marie NOYÉ

**Pouvoirs :** Mme Dominique MAZOUA à M. Philippe CHARVÉRON, M. Sébastien PEYRON à M. Gérard BENOIST

**Secrétaire de séance :** M. Gérard BENOIST

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL portée par les communes du RPI**  
**Givarlais Nassigny Maillet Reugny DEL2025090546**

**OBJET :** Opposition à la logique strictement statistique pour décider de la fermeture des classes et des écoles en milieu rural.

**CONSIDÉRANT :**

- les annonces récurrentes de suppressions de classes ou de fermetures d'écoles dans les territoires ruraux,
- les menaces pesant sur notre RPI depuis plusieurs années alors même que nos effectifs sont stables,
- les critères principalement quantitatifs (seuils d'effectifs d'élèves) utilisés par l'Éducation nationale pour prendre ces décisions,
- la nécessité d'envisager la question de la carte scolaire dans une approche globale d'aménagement du territoire,

**CONSTATE :**

- que les logiques purement statistiques ne tiennent pas compte des réalités locales, de la diversité des territoires et des dynamiques démographiques à moyen et long terme,
- qu'une école en milieu rural représente bien plus qu'un simple lieu d'instruction : c'est un service public de proximité essentiel, un facteur d'attractivité pour de nouvelles familles, et un pilier du lien social,
- que la fermeture d'une école ou d'une classe entraîne des conséquences directes sur la qualité de vie des enfants : augmentation des temps de transport, fatigue accrue, dégradation des conditions d'apprentissage et éloignement du cadre éducatif de proximité,

- 
- Que de telles décisions affaiblissent la vitalité des communes rurales, freinent leur développement, et contribuent à un sentiment d'abandon des territoires,
  - Que la question du maintien des classes et des écoles doit être abordée non pas uniquement sous l'angle des effectifs, mais dans une vision élargie incluant l'intérêt des enfants, l'aménagement équilibré du territoire, la lutte contre les inégalités territoriales, et le respect du droit à une éducation de proximité,
  - Que les communes virales doivent être pleinement associées aux décisions, dans une logique de dialogue, de co-construction et d'anticipation,
  - Que l'école rurale doit être reconnue comme un levier de développement local et un atout à préserver.

**EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de REUGNY .**

1. Exprime sa ferme opposition à toute fermeture de classe ou d'école décidée sur la seule base de critères statistiques, sans concertation ni prise en compte des spécificités locales.
2. Demande à l'État et à l'Éducation nationale d'adopter une approche plus qualitative, territorialisée et partenariale pour toute décision impactant la carte scolaire en milieu rural.
3. Soutient toute initiative visant à défendre et valoriser l'école rurale, en lien avec les communes, les parents d'élèves, les enseignants et les associations locales.
4. S'engage à interpeller les parlementaires et les représentants de l'État pour faire entendre la voix de la ruralité et demander un moratoire sur les fermetures scolaires tant qu'une évaluation globale des impacts territoriaux et sociaux n'a pas été conduite.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Le secrétaire de séance,  
Gérard BENOIST

Le 8 septembre 2025  
Le maire,  
Philippe CHARVÉRON



## **2050929069 : Obligation de souscrire un contrat d'adhésion à une prévoyance et une mutuelle santé par les agents.**

Monsieur Jean Michel LAPRUGNE, maire de Haut-Bocage, présente au conseil municipal l'obligation pour la commune d'adhérer à un contrat de prévoyance et mutuelle afin d'en faire bénéficier les agents communaux.

Le Centre de Gestion Allier a lancé une procédure de mise en concurrence des organismes susceptibles de proposer ce genre de contrat.

Après échange avec les conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Décide** d'adhérer à la convention avec le Centre de Gestion de l'Allier et de solliciter le CST pour avis.

### **Questions diverses.**

- M. Yves GAUDIN, maire délégué de Maillet informe le conseil municipal des nuisances constatées par un habitant résidant rue des Copines et qui dépose des épaves automobiles sur la parcelle communale. De plus, plusieurs voisins et habitants se sont plaint de ses chiens agressifs.  
Pour y remédier, il est décidé de lui faire enlever les épaves et de faire clôturer le terrain communal.
- M. Yves GAUDIN, maire délégué de Maillet informe le conseil municipal des difficultés rencontrés pour le busage d'un ruisseau le long d'un chemin de randonnée.
- M. Yves GAUDIN, maire délégué de Maillet informe le conseil municipal d'une surpopulation de chats errants sur la commune déléguée
- M. Jean Michel LAPRUGNE informe les élus que les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026. Il demande à chacun de réfléchir s'il souhaite continuer à faire partie du Conseil Municipal.  
La Commune nouvelle peut présenter 19 conseillers
- Pour information, le Repas des Anciens aura lieu le 22 novembre 2025 à Maillet
- Le club des anciens remercie la commune pour la subvention
- La commune est toujours de plus en plus sollicitée pour donner son avis sur des projets agri-voltaïques.  
Pour l'instant aucun avis n'a été donné mais il va falloir se positionner.
- M. Thierry de LAMARLIERE informe le conseil municipal qu'un projet de construction d'un méthaniseur lui a été précisé sur Louroux- Hodement. Après une validation par les services préfectoraux, un permis de construire sera présenté en mairie.

Fin de séance à minuit,